



Sète, cité maritime de caractère



C. MAYNARD

OFFICE DE TOURISME DE SETE Comité de direction du 14 décembre 2018

Compte-rendu

Le 14 décembre 2018, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Sète s'est réuni en session ordinaire à 12h30 à l'Office de tourisme, 60 grand'rue Mario Roustan, 34200 SETE, sous la Présidence de Madame Marie de la Forest.

MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION

TITULAIRES PRÉSENTS (17) : Mesdames Marie de la Forest, Anne de Grave, Corinne Mosler, Emile Anfosso, Gérard Castan, Jocelyne Cassany, Christelle Espinasse, Jean-Marie Taillade, Colette Jamma, Gener Roland, Jacques Mestre, Valérie Carrasco, Mathieu Maurel, Jean-Pierre Simonnet, Christine Cegarra, Michael Sebbane, Olivier Carmes

SUPPLEANTS PRÉSENTS (3) : Messieurs Frédéric Marinello, Jean-Pierre Lafalla, Anne-Marie Guittard
- dont votants (1) : Madame Anne-Marie Guittard

TOTAL DE VOTANTS (18) - Quorum : 11 votants minimum

Invités présents : Monsieur Bernard Bourdon

Invités excusés : Monsieur Thierry Albagnac

La date du comité de direction a été communiquée le 25 octobre par mail, la convocation l'ordre du jour, le rapport de séance et la synthèse budgétaire ont été adressés aux membres le 6 décembre 2018.

Le rapport de séance, le projet d'activité, la note et la synthèse budgétaire ont été remis à chaque membre en début de séance.

Marie de la Forest, présidente de l'Office de tourisme souhaite la bienvenue aux membres présents, ouvre la séance à 12h35 et propose de passer aux délibérations.

I – Délibérations

1 – Approbation du compte-rendu du comité de direction du 23 novembre 2018 :

Le compte-rendu, joint à la convocation, a été adressé préalablement à chaque membre.

La présidente propose aux membres présents de s'exprimer, aucune remarque n'étant émise, elle les invite à approuver le compte-rendu du dernier comité de direction.

- la délibération est votée à l'unanimité – 16 voix pour

2 – Modification de la composition du comité de direction – membres désignés par l'Office de tourisme, le Conseil municipal de la Ville de Sète et Port Sud de France

La présidente propose la nomination de nouveaux membres désignés :

- en remplacement du prochain départ à la retraite de Monsieur Marc Antoine
 - ❖ Monsieur Guillaume Hamel désigné par Port Sud de France
 - En qualité de membre suppléant
- en remplacement du départ à la retraite de Catherine Lafon, membre qualifié pour l'activité des croisières
 - ❖ Madame Anne-Marie Guittard désignée par l'Office de tourisme de Sète
 - En qualité de membre suppléant
- en remplacement de Monsieur Antoine de Rinaldo suite à son décès
 - ❖ Madame Corinne Dambielle-Mosler désigné par le Conseil municipal de la Ville de Sète
 - En qualité de membre titulaire

La présidente invite les membres à approuver la nouvelle liste des membres du comité de direction de l'Office de tourisme.

- la délibération est votée à l'unanimité – 16 voix pour

3 - Vote du budget primitif 2019

La vice-présidente, Madame Anne de Grave, présente le budget primitif aux membres du comité de direction.

Il s'élève globalement à 2 205 540 €, dont 2 161 540 € en section de fonctionnement et 44 000 € en section d'investissement.

A l'aide de la note budgétaire, elle précise qu'il n'y a pas de changement important par rapport à l'exercice précédent, elle constate une baisse de 52 875 € par rapport au budget global 2018 qui s'explique par l'absence de la billetterie Escala à Sète en 2019.

Le budget d'investissement de 44 000 € se maintient par rapport à 2018.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général s'élèvent à 910 872 € et sont en baisse par rapport à la billetterie, les charges de personnel estimées à 1 182 918 € progressent de 3,18 %, compte tenu de l'augmentation mécanique des salaires ainsi que des besoins liés à la fréquentation et au fonctionnement des services.

Les recettes d'investissement sont entièrement financées par les crédits d'amortissement.

Concernant les recettes de fonctionnement, les ventes en boutique et les visites de groupes sont en hausse, la billetterie avec les commissions et l'amortissement des subventions d'investissement sont en baisse, la subvention de fonctionnement de la commune reste au même niveau depuis 3 ans, la taxe de séjour est en progression et le budget prévoit également le remboursement par l'OTI du personnel mis à sa disposition.

Le financement propre se maintient et est estimé 66,2 %, contre 67% en 2017.

Madame Mosler demande si le budget prévoit bien l'augmentation du loyer prévu dans le nouveau contrat de sous-location souscrit avec la Ville de Sète. La vice-présidente confirme l'intégration de ces crédits au BP 2019.

La présidente invite les membres à approuver le budget primitif 2018 pour un montant global de 2 205 540 €, dont 2 161 540 € en section de fonctionnement et 44 000 € en section d'investissement.

Madame Mosler et Madame Guittard, nouvellement nommées, participent désormais au vote.

- la délibération est votée à l'unanimité – 18 voix pour

4 - **Marché à procédure adaptée pour des travaux d'impression**

Marie de la Forest présente les éléments permettant l'attribution du marché d'impression. Elle rappelle qu'il s'agit d'un accord cadre à bons de commande inférieur à 221 000 €, que la publicité en a été faite le 9 novembre sur la plateforme des marchés publics AWS – Midi Libre, sur le site Internet de l'Office de tourisme et dans les journaux obligatoires pour les procédures formalisées.

L'ouverture des plis s'est déroulée en présence de membres de la commission d'appel d'offres le 7 décembre et l'analyse le 13 décembre.

6 entreprises ont déposé une offre dématérialisée.

Les offres ont été analysées selon les critères annoncés : prix 50%, valeur technique 40%, qualité 10%. L'imprimerie Maraval a été la mieux notée, elle s'est démarquée par sa politique tarifaire particulièrement avantageuse, par ses engagements en termes de délais et ses labels qualité.

Madame Mosler demande s'il s'agit du même fournisseur que pour le précédent marché et la présidente lui répond que non, que l'Office travaillera avec cette entreprise pour la 1^{ère} fois.

Ainsi, la présidente invite les membres à attribuer le marché des travaux d'impression à l'imprimerie Maraval, RD 612- Corniou, 34220 Saint-Pons-de-Thomières pour un maximum de 50 000 € par an.

- la délibération est votée à l'unanimité – 18 voix pour

5 - **Approbation du projet d'activité 2019**

Marie de la Forest est heureuse de présenter le projet d'activité 2019 et invite La directrice, Tiphaine Collet à détailler les actions. Celle-ci rappelle que l'Office de tourisme a réalisé un important travail de repositionnement marketing depuis 2015, que l'enquête clientèle réalisée en 2017 a confirmé le positionnement de Sète en tant que station attachée à la mer, aux traditions et à la culture. Elle a permis d'affiner les ciblage en terme de promotion, d'opérer des réajustements des politiques urbaines, de confirmer l'échelle touristique de Sète avec son périmètre d'influence rayonnant sur le bassin de Thau.

Diverses actions sont proposées suivant les objectifs opérationnels suivants :

- Viser la performance au profit du développement de la destination,
- Vers une nouvelle destination touristique : de *Sète* à *Sète Archipel de Thau*
- Améliorer l'expérience de séjour et structurer l'offre,
- Poursuivre la promotion sur les deux axes « Sète, cité maritime de caractère » et « Sète cité culturelle de caractère ».

Tiphaine Collet et Corine Beaujard, sous-directrice, présentent ces actions dans le détail.

Le projet d'activité présente pour chaque action les indicateurs de mesure des résultats à prendre en compte pour le bilan d'activité à la fin de l'exercice.

La présidente invite les membres à la discussion.

Compte tenu des aménagements qui seront prochainement réalisés sous le sémaphore par la Commune, Emile Anfosso demande si le projet de visite du phare à proximité a avancé. Il pense que cela pourrait représenter un attrait supplémentaire intéressant pour les touristes. Tiphaine Collet promet de reprendre contact avec les services de l'Etat pour voir s'il est possible à présent de travailler sur ce projet. Monsieur Anfosso suggère que l'intervention de Monsieur le Maire pourrait également accélérer les phases de décision. La présidente approuve cette démarche et lui en parlera rapidement.

Corinne Mosler souligne la nécessité de coordination avec les commerçants afin d'ouvrir les magasins le dimanche lorsqu'il y a des escales de bateaux de croisières à Sète. Olivier Carmes affirme qu'un travail important a déjà été réalisé, mais qu'il faut encore un peu de temps pour que les commerçants

s'aperçoivent du réel impact économique que cette activité génère, avec désormais plus de 100 000 passagers par an. Christine Cegarra confirme que l'expérience est très positive pour les commerçants qui ont joué le jeu et qui ont effectivement bénéficié de retombées intéressantes. Frédéric Marinello approuve et a également constaté de réelles retombées. Olivier Carmes précise que Guillaume Hamel, nouveau membre du comité, malheureusement absent car sur un salon pour les opérateurs de croisières, fera un point lors d'un prochain comité avec les éléments de l'enquête de 2018 et les projets pour 2019 - 2020. Le partenariat avec la CCI sera maintenu afin de sensibiliser à nouveau les commerçants. Corine Beaujard précise que l'Office de tourisme assure l'accueil des passagers, édite des documents d'information spécifiques et diffuse chaque année aux commerçants le calendrier avec toutes les dates des escales. Jean-Marie Taillade suggère de mieux communiquer le nombre de personnes qui restent désormais à Sète et qui augmente chaque année, alors qu'auparavant elles étaient une majorité à partir en excursion vers des sites classés au patrimoine mondial. Jean-Pierre Simonnet, selon son expérience dans ce domaine, souligne la nécessité de conserver tous types de clientèles, il a noté que les passagers moins fortunés sont plus nombreux à rester sur le lieu d'escale, qu'ils visitent tout au long de la journée. Les clientèles plus fortunées sont plus exigeantes et la ville ne peut pas encore répondre à tous leurs besoins, elles ont tendance à être plus itinérantes.

La présidente propose d'approuver le projet d'activité 2019 et remercie toute l'équipe de l'Office de tourisme pour son investissement qui est permanent et important.

- la délibération est votée à l'unanimité – 18 voix pour

6 – Décisions prises par la directrice dans le cadre de sa délégation de compétence

La présidente invite les membres à apporter leurs observations sur le tableau des décisions adressé préalablement avec la convocation. Aucune question n'est émise.

La vice-présidente demande aux membres s'ils souhaitent poser d'autres questions, les remercie pour leur présence, les invite à signer les documents et à rejoindre le buffet déjeunatoire pour un moment de convivialité.

La séance est levée à 13h45.

A Sète, le 17 décembre 2018

Tiphaine COLLET – Directrice

